



RENDEZ VOUS SALARIAL 2020 DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECLARATION LIMINAIRE INTERFON CFTC

Madame La Ministre, mesdames et messieurs,

Pour la CFTC le constat concernant l'évolution des rémunérations dans la fonction publique est inquiétant.

En effet,

Constat sur l'évolution du point d'indice et des cotisations sociales :

Le point d'indice a été revalorisé à hauteur de 1,2 % (0,6 % en 2016 + 0,6 % en 2017) sur les 10 dernières années. L'indice des prix à la consommation a quant à lui progressé de 11,2% sur la même période, cela n'échappe pas aux agents publics qui sont bien évidemment insatisfaits de cette situation. Cette absence de revalorisation du point d'indice a de plus un impact négatif très important sur les pensions des fonctionnaires qui sont en 2020 inférieures de plus de 8 % par rapport à un pensionné qui serait parti en retraite en 2010 avec un indice équivalent.

A cela, s'ajoute la hausse des cotisations sociales sur les rémunérations qui sont passées de 7,85 % en 2010 à 11,10 % en 2020, sans compensation financière (cette augmentation résulte d'un principe voulu d'alignement des cotisations du secteur public sur celles du secteur privé, l'alignement du privé sur le public aurait aussi pu être retenu). La perte de rémunération pour les agents sur la période est conséquente car elle s'élève à 3,25 % du traitement brut. Cela ne fait qu'aggraver la difficile situation liée au gel du point d'indice soulignée en introduction.

La CFTC demande un geste fort qui permette d'améliorer le pouvoir d'achat pour l'ensemble des agents publics qui montrent leur total engagement et leur grande implication dans la grave crise que nous traversons.

Propositions de la CFTC pour améliorer le pouvoir d'achat des agents publics :

La CFTC demande la mise en place d'un plan de rattrapage pluri annuel sur les rémunérations, qui pourrait s'apparenter à la négociation d'un PPCR 2, comprenant notamment la réévaluation des grilles indiciaires, le raccourcissement des échelons,

l'augmentation du nombre de NBI attribuées et l'augmentation du transfert des primes en points en y intégrant la compensation des cotisations supplémentaires engendrées. Dans ce plan de rattrapage la CFTC demande qu'il y ait une attention particulière pour les agents contractuels afin de leur garantir l'évolution de leur rémunération à hauteur de l'évolution de leur carrière.

Concernant la protection sociale complémentaire santé, la CFTC demande sa prise en charge financière intégrale par les employeurs publics, à l'identique de ce qui se fait dans de nombreux groupes industriels du secteur privé (via des contrats groupes).

Concernant l'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG à hauteur de 0,7 % en 2018, réévaluée en 2019 et en 2020, la CFTC demande qu'elle soit recalculée de façon systématique pour tenir compte de l'évolution des rémunérations, cela afin de ne pénaliser aucun agent dans les années à venir comme cela est déjà le cas dans le secteur privé.

Concernant la mobilité et le transport nécessaire aux agents pour se rendre sur leurs lieux de travail, la CFTC demande le doublement du forfait mobilité durable pour arriver à un montant de 400 €, ce barème étant déjà pratiqué dans le secteur privé.

Concernant le télétravail qui a connu une progression rapide ces derniers temps eu égard au contexte, la CFTC demande la prise en charge par les employeurs publics d'un montant forfaitaire journalier pour les agents concernés, ce montant serait à définir en concertation avec les organisations syndicales et il aurait pour objectif de compenser les frais assumés par les agents travaillant à leur domicile (électricité, téléphonie, petits équipements et consommables) ainsi que la perte pour les agents concernés de la subvention ASA pour leurs frais de repas.

Concernant l'action sociale, la CFTC demande la mise en place de moyens plus importants et généralisés au bénéfice de l'ensemble des agents publics au sein des administrations et des établissements, cela pourrait s'inspirer du modèle existant des comités d'entreprise dans le secteur privé (avec un minimum de financement à hauteur de 1 % de la masse salariale).

La CFTC vous demande madame La Ministre une vraie prise en compte de ces propositions car l'attente des agents publics est grande, totalement justifiée par leur fort investissement pour réaliser leur mission dans un environnement bien souvent contraint et compliqué.

La CFTC vous remercie pour votre attention .